



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 07/07/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Avis de la CCPP sur l'ouverture à l'urbanisation des parcelles cadastrées section CA n° 1 et 2 de la commune de Contes

Délibération n° 26 07 03

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mardi trente juin deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Mesdames Céline Duquesne, Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Légeret, Messieurs Christian Dragoni, Albert Philip, Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, et Madame Michelle Noero formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Monsieur Dominique Josse par Madame Martine Brun, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Daniel Sfecci

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu les articles L142-4, L142-5 et R142-2 du Code de l'urbanisme,

Vu le jugement n° 2204486 du Tribunal administratif de Nice du 4 août 2025 annulant le classement en zone N des parcelles cadastrées section CA n° 1 et 2 dans le Plan local d'urbanisme de la commune de Contes approuvé le 24 janvier 2019,

Considérant la demande de la commune de Contes, en date du 23 mars 2026, adressée à la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, sollicitant l'ouverture à l'urbanisation des parcelles cadastrées section CA n° 1 et 2 en vue de leur classement en zone UZa,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Paillons est l'établissement public compétent pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Considérant qu'en application des articles L142-4 et L142-5 du Code de l'urbanisme, l'avis de l'établissement public compétent en matière de SCoT est requis préalablement à toute ouverture à l'urbanisation,

Considérant que, par courrier du 3 juin 2026, la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes a sollicité l'avis de la Communauté de Communes du Pays des Paillons sur l'ouverture à l'urbanisation des parcelles cadastrées section CA n° 1 et 2.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Émet** un avis favorable à l'ouverture à l'urbanisation des parcelles cadastrées section CA n° 1 et n°2 de la commune de Contes en vue de leur classement en zone UZa.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

